

were not justified, however, as in accordance with its terms of reference (paragraph 6 of the resolution 21 October 1947) the Special Committee was empowered to send observers to ascertain how the Assembly's recommendations had been complied with by the Governments concerned, and those recommendations were mentioned both in paragraph 5 and in paragraph 4, which called upon Yugoslavia, Bulgaria and Albania to do nothing which could aid the guerrillas.

The USSR representative had also questioned the value of the evidence obtained, but his criticism was more lengthy than it was effective, because the observers, in the face of considerable risk, had made a large number of direct investigations. It went without saying that the remainder of the criticisms made by the USSR, Polish and Yugoslav representatives against the Greek political regime could not be taken into consideration, because neither the Committee nor the Assembly could interfere in the internal affairs of a Member of the United Nations.

The Uruguayan delegation supported the joint resolution of the four Powers, and considered that it was not too severe towards the guilty parties. What was more, it left the door open to three States to the north of Greece to mend their ways in the future.

The meeting rose at 5.20 p.m.

HUNDRED AND SEVENTY-NINTH MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris,
on Saturday, 30 October 1948, at 10.30 a.m.*

Chairman : Mr. A. COSTA DU RELS (Bolivia).

45. Continuation of the discussion on the threats to the political independence and territorial integrity of Greece

REPORTS OF THE UNITED NATIONS SPECIAL
COMMISSION ON THE BALKANS (A/574, A/644
and A/692).

The CHAIRMAN read a letter from the Yugoslav representative referring to the investigation carried out by Observation Group No 6 of the Special Committee on 4 April 1948 on the island of Gornia. Mr. Bebler asked for information from the Bulgarian delegation on the results of the investigation and whether they corresponded with the facts established by the Bulgarian Government. The Chairman said that the request would be forwarded to the Bulgarian representative and the latter would be given an opportunity to reply at a subsequent meeting.

Colonel HODGSON (Australia) said that his delegation had been deeply concerned with the situation on the northern frontier of Greece ever since the question came before the United Nations. Australia had taken the initiative during the early discussion in the Security Council, in pro-

pas, car la Commission spéciale, d'après les termes de son mandat (paragraphe 6 de la résolution du 21 octobre 1947), avait le droit d'envoyer des observateurs chargés de constater la façon dont les recommandations de l'Assemblée étaient respectées par les gouvernements intéressés et ces recommandations étaient celles qui étaient mentionnées aussi bien au paragraphe 5 qu'au paragraphe 4, qui enjoint à la Yougoslavie, la Bulgarie et l'Albanie de ne rien faire qui puisse apporter aide et assistance aux partisans.

Le représentant de l'URSS a également critiqué la valeur des témoignages recueillis, mais sa critique a été plus longue qu'efficace car les observateurs, au prix de risques très sérieux, ont fait un grand nombre d'observations directes. Il va de soi que le reste des critiques formulées par les représentants de l'URSS, de la Pologne et de la Yougoslavie contre le régime politique grec ne doivent pas être retenues car il ne peut s'agir pour la Commission et pour l'Assemblée de s'immiscer dans les affaires intérieures d'un Membre de l'Organisation des Nations Unies.

La délégation de l'Uruguay appuiera la résolution conjointe des quatre Puissances ; elle estime, en effet, que cette résolution n'est pas trop sévère pour les coupables. De plus, elle laisse une porte ouverte en permettant aux trois États du nord de la Grèce de s'amender à l'avenir.

La séance est levée à 17 h. 20.

CENT-SOIXANTE-DIX-NEUVIÈME SÉANCE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,
le samedi 30 octobre 1948, à 10 h. 30.*

Président : M. A. COSTA DU RELS (Bolivie).

45. Suite de la discussion sur les menaces à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de la Grèce

RAPPORTS DE LA COMMISSION SPÉCIALE DES
NATIONS UNIES SUR LES BALKANS (A/574,
A/644 et A/692).

Le PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre du représentant de la Yougoslavie relative à l'enquête menée le 4 avril 1948 dans l'Île de Gornia par le groupe d'observation no 6 de la Commission spéciale. M. Bebler désirerait obtenir de la délégation bulgare des renseignements sur les résultats de cette enquête et voudrait savoir si ces résultats concordent avec les faits, tels qu'ils ont été établis par le Gouvernement bulgare. Le Président déclare que cette demande sera transmise au représentant de la Bulgarie et que celui-ci sera invité à fournir une réponse au cours d'une séance ultérieure.

Le colonel HODGSON (Australie) dit que sa délégation a suivi avec la plus grande attention la situation existante à la frontière septentrionale de la Grèce dès le moment où l'Organisation des Nations Unies a été saisie de la question. Lorsque la discussion a commencé au Conseil de sécurité,

posing the establishment of a fact-finding commission. It had been represented both on the Commission of Investigation and the Special Committee on the Balkans, the report of which was now being examined.

In the view of the Australian delegation, the Special Committee differed fundamentally from the Commission of Investigation in that its mandate was primarily the re-establishment of normal diplomatic and good neighbourly relations between Greece and her northern neighbours, whereas the Commission of Investigation had been solely a fact-finding body. In establishing the Special Committee, the Assembly had been led by the desire to break the deadlock created by accusation and counter-accusation and had hoped that once normal relations were established the other outstanding problems would be easily settled. Hence, the Special Committee had been established for the purposes of mediation and observation and did not have powers of investigation. The Special Committee had commenced its basic task with the transmission of a letter on 23 February 1948 to all the States concerned calling on them to accept mediation. The Australian delegation had taken the initiative in mediatory attempts from the beginning and it was largely as a result of Australian efforts that the Bulgarian and Greek representatives met in Washington on 16 June 1948 in an effort toward reconciliation and that the Albanian and Greek Governments had stated their terms for a resumption of normal relations. The reports now before the Committee contained some of the conditions which the three parties considered necessary for the re-establishment of normal relations. That, Colonel Hodgson believed, was the most constructive part of the Special Committee's report and should be taken as the starting point for further mediation. It was apparent that the differences between the parties were so great that some neutral body was necessary to mediate between them. However, mediation could not progress without the co-operation of Albania, Bulgaria and Yugoslavia

Up to 26 April 1948 the observation groups had limited their activities to the function of mediation as provided for in paragraph 6 of the General Assembly's resolution 109 (II). However, six months after the beginning of the Special Committee's work, it had been decided to include the role of investigation, on the grounds that this was justified by paragraph 4 of the Assembly resolution. The Australian delegation, however, considered that such a function was not in accordance with the spirit of the Committee's mandate. The Australian representative on the Special Committee had consistently urged that the Committee's role should be limited to one of political observation. It was for that reason that the Australian representative had criticised the character of reports forwarded by observation groups and had abstained from approving Chapter III of the Special Committee's report (A/574) because it gave emphasis to the investigation activities which had been performed. The Australian position, to which it still adhered was set

l'Australie a pris l'initiative de proposer la création d'une Commission d'enquête. L'Australie a été représentée aussi bien à la Commission d'enquête qu'à la Commission spéciale pour les Balkans dont le rapport est actuellement en cours d'examen.

La délégation australienne estime qu'il existe entre la Commission spéciale et la Commission d'enquête une différence essentielle : le mandat de la Commission spéciale consiste en premier lieu à rétablir des relations diplomatiques normales et des relations de bon voisinage entre la Grèce et ses voisins du Nord, alors que la Commission d'enquête n'avait pour seule mission que d'établir des faits. En instituant la Commission spéciale l'Assemblée a voulu sortir de l'impasse créée par les accusations et les contre-accusations. L'Assemblée avait alors l'espoir que, aussitôt les relations normales rétablies, les autres problèmes en suspens seraient facilement résolus. Ainsi la Commission spéciale a été instituée en vue d'offrir une médiation et d'observer la situation, mais elle ne dispose pas de pouvoirs d'enquête. La Commission spéciale a commencé à accomplir sa tâche essentielle en adressant le 23 février 1948 une lettre à tous les États intéressés, leur demandant d'accepter une médiation. La délégation australienne a pris dès le début l'initiative en ce qui concerne les tentatives de médiation et c'est, pour une large part, grâce aux efforts de l'Australie que les représentants de la Bulgarie et de la Grèce ont eu un entretien à Washington, le 16 juin 1948, en vue de tenter une conciliation et que, d'autre part, les Gouvernements de l'Albanie et de la Grèce ont énoncé les conditions qu'ils posaient à la reprise de relations normales. Certaines des conditions que les trois Gouvernements intéressés estiment nécessaires pour le rétablissement de relations normales sont exposées dans les rapports actuellement soumis à la Commission. C'est là, de l'avis du colonel Hodgson, la partie la plus constructive du rapport de la Commission spéciale : elle devrait servir de point de départ à une nouvelle tentative de médiation. Il est clair que les parties en cause ont des points de vue si différents qu'il faut pour les concilier faire intervenir un organisme neutre. Toutefois, une médiation ne peut réussir si l'Albanie, la Bulgarie et la Yougoslavie refusent d'y coopérer.

Jusqu'au 26 avril 1948, les groupes d'observateurs se sont bornés à exercer un rôle de médiateurs, comme le prévoit le paragraphe 6 de la résolution 109 (II) de l'Assemblée générale. Mais, alors que la Commission spéciale fonctionnait depuis six mois déjà, on a décidé de la charger en outre d'une enquête, en prétendant que ce rôle nouveau se trouvait justifié par le paragraphe 4 de la résolution de l'Assemblée. La délégation de l'Australie estime au contraire qu'une telle fonction n'est pas conforme à l'esprit du mandat qui a été assigné à cette Commission. Le représentant de l'Australie à la Commission spéciale a maintenu avec insistance que la Commission spéciale devait se borner à observer la situation du point de vue politique. C'est pourquoi le représentant de l'Australie a critiqué la nature des rapports adressés par les groupes d'observation et n'a pas approuvé le chapitre III du rapport de la Commission spéciale (A/574), ce chapitre traitant des enquêtes qu'elle a menées. La position de l'Australie est exposée dans

out in annex 4 of the report. Colonel Hodgson denied Mr. Vyshinsky's suggestion that Australia had changed its position. Australia had never rejected the evidence of the observation groups that firing had been directed against Greek territory from across the Northern frontier ; it had also accepted the evidence that there had been firing from Greece into the territories of her northern neighbours. Australia had opposed certain parts of the report as unnecessary and inadvisable but it had bowed to the decision of the majority.

The Australian delegation accepted the factual conclusions contained in chapter IV of the Special Committee's report (A/574). Those conclusions were based largely on direct observation and were supported by stronger evidence than the testimony of witnesses whose veracity Mr. Vyshinsky had challenged. The evidence had been very carefully sifted and the conclusions painstakingly examined ; the Committee had borne in mind the criticism levelled at the earlier report of the Commission of Investigation. Colonel Hodgson was certain of the accuracy of the conclusions as they had been finally approved unanimously, and he did not think that they could be challenged.

The Australian delegation had abstained from approving the political conclusions in the report for the reason set out in the supplementary report (A/644). It had always been the position of the Australian delegation that organs of the United Nations, insofar as they were established for purposes of observation, should merely report the facts to the body which had created them and should abstain from making political judgments. That position seemed particularly justified in the case of the Special Committee which had been unable to hear evidence from all the parties concerned. The representative of El Salvador, in introducing his amendment, had implicitly recognized that principle.

The nature of the assistance furnished to the Greek guerrillas by Greece's northern neighbours was set out in detail most clearly in paragraph 63 of the supplementary report (A/644). It was based primarily on observations on the Albanian frontier during the operations undertaken by the Greek army on Mount Grammos. The conclusion that guerrillas in the frontier zones often retired safely into the territory of Greece's northern neighbours would probably not be denied especially since the States concerned claimed the right to give asylum to the guerrillas. It was possible to explain the conclusion that guerrillas frequently moved across the frontier for tactical reasons as an act of omission on the part of Greece's neighbours in view of the mountainous nature of the frontier region and of the difficulty of effectively controlling the frontier at all times and in all places. That possibility had been expressed by the French representative on the Commission of Investigation. However, it was clear that the frontier guards of the States concerned were

l'annexe 4 au rapport et cette position demeure inchangée. Le colonel Hodgson oppose un démenti à l'affirmation de M. Vychinsky selon laquelle l'Australie aurait modifié sa position. L'Australie n'a jamais refusé d'admettre les preuves apportées par les groupes d'observations, du fait que des tirs partant d'au delà de la frontière septentrionale ont été dirigés sur le territoire grec. L'Australie a également admis les preuves qui ont été fournies du fait que des tirs partant du territoire de la Grèce ont été dirigés sur le territoire de ses voisins du Nord. L'Australie a marqué son opposition contre certaines parties du rapport qu'elle estime inutiles et déplacées, mais elle s'est inclinée devant la décision de la majorité.

La délégation de l'Australie accepte les conclusions relatives aux faits, telles qu'elles figurent au chapitre IV du rapport de la Commission spéciale (A/574). C'est sur l'observation directe que sont fondées ces conclusions et elles sont appuyées par des preuves plus solides que les témoignages dont M. Vychinsky a contesté la véracité. En raison des critiques qu'avait soulevées un rapport précédent de la Commission d'enquête, toutes les preuves ont été soigneusement passées au crible et les conclusions établies après une étude minutieuse. Le colonel Hodgson est convaincu que ces conclusions, telles qu'elles ont été finalement approuvées à l'unanimité, sont exactes, et il ne croit pas que quiconque puisse les attaquer.

La délégation australienne s'est abstenu d'approuver les conclusions d'ordre politique présentées dans le rapport, et cela pour des motifs qui sont exposés dans le rapport supplémentaire (A/644). La délégation australienne a toujours estimé qu'un organisme de l'Organisation des Nations Unies, lorsqu'il a été institué en vue d'observer une situation, doit se borner à rapporter les faits à l'autorité qui l'a créé et s'abstenir d'émettre des jugements d'ordre politique. Un tel point de vue semble particulièrement justifié dans le cas de la Commission spéciale, laquelle s'est trouvée dans l'incapacité d'entendre toutes les parties intéressées. En présentant son amendement le représentant du Salvador a implicitement reconnu ce principe.

La nature de l'aide fournie aux partisans grecs par les voisins septentrionaux de la Grèce est exposée très nettement dans le paragraphe 63 du rapport supplémentaire (A/644), qui s'appuie principalement sur des observations faites à la frontière de l'Albanie, pendant les opérations de l'armée grecque sur le mont Grammos. Dans les zones frontalières, les partisans cherchent souvent refuge sur le territoire des voisins septentrionaux de la Grèce ; c'est là une conclusion que l'on ne niera probablement pas, d'autant plus que les États en cause revendiquent le droit de donner asile aux partisans. S'il arrive fréquemment que, pour des raisons tactiques, les partisans franchissent la frontière, on peut considérer qu'il y a simplement, de la part des voisins de la Grèce, une négligence explicable par la nature montagneuse de la région frontalière et par l'impossibilité d'exercer sur tous les points une surveillance effective de tous les instants. C'est le représentant de la France à la Commission d'enquête qui a exprimé cette hypothèse. Cependant, il est

sometimes aware of those movements and appeared to have made no attempt to prevent them. As regards the receipt of supplies across the frontier, it was true that the guerrillas had possessed greater quantities and more varied types of equipment than they could normally have obtained from sources within Greece. The aid and assistance rendered to the guerrillas, particularly on the part of Albania, had been clearly established and could not be condoned.

It was significant to note that the conclusions of the Special Committee, although substantially the same as those of the Commission of Investigation, showed that no military training was now being given to Greek guerrillas by the northern States. Moreover, there was little evidence concerning the activities of the autonomous Macedonian movement which had occupied such a prominent place in the report of the Commission of Investigation.

It was also important to remember that the Special Committee's conclusions dealt with assistance to guerrillas in the frontier zone only. The Committee's terms of reference had prevented it from taking cognizance of guerrillas activities which were widespread throughout central and southern Greece and the Greek Islands. The Special Committee's had also been unable to assess the extent to which guerrilla activities throughout Greece were dependent on assistance received from the northern States by those guerrillas in the frontier zone. Consequently, the Special Committee's report dealt only with one aspect of the very complex Balkan situation and failure to take that fact into account could lead, as the French representative on the Committee of Investigation had pointed out, to a distortion of the perspective of the real problem before the United Nations. That fact must be carefully borne in mind when the First Committee came to discuss what positive action should be taken.

From his assessment of the situation, Colonel Hodgson concluded that the United Nations must at all events remain seized of the Greek question and the Special Committee should remain in the Balkans either in its present form, or in a new form. However, experience had shown that so long as the Special Committee continued to perform the contradictory functions of conciliator and investigator it would be difficult for it to perform any useful work. The First Committee must decide clearly which function should be emphasized. Colonel Hodgson asked that the views of the Rapporteur of the Special Committee be obtained in that particular respect. If the General Assembly decided, on the basis of the Special Committee's report, that it should condemn the activities of Greece's northern neighbours, and that investigation should continue, then the decision should be made unequivocally, conciliation should be shelved and stronger measures should be taken than were envisaged in the joint draft resolution before the First Committee (A/C.1/352).

Furthermore, if it was decided to continue the existence of the Special Committee and to in-

évident que les gardes aux frontières des États en cause sont parfois au courant de ces mouvements mais qu'il ne font rien pour s'y opposer. Pour ce qui est de savoir si du matériel franchit la frontière, il est indiscutable que l'équipement dont les partisans disposent est plus abondant et plus varié que celui qu'ils pourraient normalement se procurer à l'intérieur de la Grèce. Les partisans reçoivent aide et assistance de l'extérieur, en particulier de l'Albanie : cela a été démontré et n'a aucune excuse.

Il est important de noter que les conclusions de la Commission spéciale, quoique semblables en substance à celles de la Commission d'enquête, montrent qu'actuellement les voisins septentrionaux ne fournissent pas d'aide aux partisans grecs sous forme d'entraînement militaire. D'autre part, on ne possède que peu de preuves des activités du mouvement autonome macédonien, qui a tenu une si grande place dans le rapport de la Commission d'enquête.

Il importe également de se rappeler que les conclusions de la Commission spéciale ne traitent que de l'aide aux partisans de la zone frontalière. De par son mandat, la Commission ne peut s'occuper des activités de partisans dans toute la partie centrale et méridionale de la Grèce, et dans les îles grecques. La Commission spéciale n'a pas davantage pu établir dans quelle mesure les activités des partisans dans la Grèce tout entière sont influencées par l'aide que les partisans de la zone frontalière reçoivent des voisins septentrionaux. Le rapport de la Commission spéciale ne traite donc que d'un des aspects de la situation très complexe des Balkans ; si l'on néglige de tenir compte de cette réserve, on est entraîné, comme l'a fait observer à la Commission d'enquête le représentant de la France, à déformer tout le problème dont est saisie l'Organisation des Nations Unies. La Première Commission devra s'efforcer de ne pas l'oublier, quand elle en arrivera à l'examen des mesures positives à prendre.

Ayant étudié personnellement la situation, le colonel Hodgson reste persuadé que l'Organisation des Nations Unies doit en tous cas demeurer saisie de la question grecque et que la Commission spéciale doit être maintenue dans les Balkans, soit sous sa forme actuelle, soit sous une autre forme. Cependant, l'expérience l'a montré, tant que la Commission spéciale continuera à remplir les fonctions contradictoires de la conciliation et de l'enquête, il lui sera difficile d'accomplir un travail utile. La Première Commission doit avec netteté mettre l'accent sur l'une ou l'autre de ces fonctions. Le colonel Hodgson souhaite que l'on consulte sur ce point particulier le Rapporteur de la Commission spéciale. Si l'Assemblée générale, en s'appuyant sur le rapport de la Commission spéciale, décide de condamner les activités des voisins septentrionaux de la Grèce et de poursuivre l'enquête, il faut le dire sans ambages, il faut renoncer pour le moment à la conciliation et prendre des mesures plus énergiques que celles qu'envisage le projet de résolution commun dont est saisie la Première Commission (A/C.1/352).

D'autre part, si l'on décide de maintenir la Commission spéciale et de renforcer ses pouvoirs

crease its investigation activities then it would be necessary to authorize an increase in the Special Committee's budget. If the Special Committee was to extend its investigation activities and if the United Nations was to bear all the expenses of an increased number of observation groups, then it was reasonable to assume that the cost would be in the vicinity of 4 million dollars. The Australian delegation felt that the cost would be justified if the Special Committee was able to preserve peace. However, it was disturbed at the prospect that the Committee might be nothing more than a chronicler of events. In the absence of positive measures, it was an illusion to think that, so long as the Special Committee remained in the Balkans the situation was under control. It was clear to any observer that guerrilla activities throughout Greece had become more intensive and more widespread during the preceding year. Unless the Special Committee seized the initiative the next year might see a further deterioration. The Australian people felt a close link of friendship with the people of Greece and were anxious that everything should be done to find a solution of the problem.

However, although the Australian delegation fully approved the conciliatory approach of resolution 109 (II) of the General Assembly, it felt that the recommendations which were now being made did not offer a constructive approach to the problem. Colonel Hodgson was surprised that no representatives had so far commented on the Special Committee's recommendation that the General Assembly should consider ways and means of obtaining the co-operation of Albania, Bulgaria and Yugoslavia in the work of the Special Committee. In existing circumstances, the Australian delegation believed that the wisest course was to maintain the present emphasis on the mediatory aspect of the Special Committee's work. If the conciliatory role of the Committee were made clear beyond dispute, it would provide a positive deterrent to the activities of the northern States. Colonel Hodgson also recalled that the representative of Pakistan on the Special Committee had expressed the hope that the Assembly would emphasize the conciliatory aspect of the Committee's task.

As regards the organization of the work of the Special Committee, Colonel Hodgson thought that it might be desirable to reconstitute the Committee so that it consisted of not more than five members. He drew attention to a working paper circulated by Brazil and Pakistan to the members of the Special Committee suggesting that the work of conciliation might be facilitated if not more than three of the Committee's members were in Greece at any particular time. That was a suggestion which might be examined. Colonel Hodgson stressed that a revision of the Special Committee's mandate along the lines which he had suggested would only be acceptable if a clear understanding was reached that Albania, Bulgaria and Yugoslavia would co-operate in the work. Incidentally, he regretted the failure of the Polish and USSR delegations to take part in the Special Committee's work.

d'enquête, il faut alors augmenter les crédits du budget de la Commission spéciale. Si la Commission spéciale doit avoir des pouvoirs d'enquête renforcés et si l'Organisation des Nations Unies doit supporter toutes les dépenses qu'entraînerait un nombre plus grand de groupes d'observation, il est alors raisonnable d'admettre que le crédit nécessaire serait de l'ordre de 4 millions de dollars. La délégation australienne estime qu'une telle dépense se justifierait si la Commission spéciale était capable de sauvegarder la paix, mais elle craint que la Commission spéciale ne soit qu'un témoin passif des événements. En l'absence de mesures positives, c'est une illusion de croire que l'on conserve le contrôle de la situation tant que la Commission spéciale demeure dans les Balkans. N'importe quel observateur peut constater que, dans toute la Grèce, les partisans ont intensifié et étendu leur action au cours de l'année dernière. Si la Commission spéciale ne prend pas l'initiative, la situation risque de s'aggraver encore l'année prochaine. Le peuple australien se sent lié au peuple grec par une étroite amitié et il a hâte que l'on fasse l'impossible pour trouver une solution au problème.

Bien que la délégation australienne approuve pleinement l'esprit conciliant qui marquait la résolution 109 (II) de l'Assemblée générale elle estime que les recommandations qui sont faites maintenant ne permettent pas d'aborder le problème de façon constructive. Le colonel Hodgson est surpris qu'aucun représentant n'ait encore fait d'observations au sujet de la recommandation de la Commission spéciale selon laquelle l'Assemblée devrait examiner les moyens d'obtenir la coopération de l'Albanie, de la Bulgarie et de la Yougoslavie aux travaux de la Commission spéciale. Dans les circonstances présentes, la délégation australienne estime que c'est à exercer une médiation que la Commission spéciale doit s'employer principalement. Si l'on en venait à reconnaître, sans conteste, ce rôle conciliateur de la Commission, l'on préviendrait par là même, et de façon effective, les activités des États dont les territoires bordent la frontière nord de la Grèce. Le colonel Hodgson rappelle également que le représentant du Pakistan à la Commission spéciale a exprimé l'espérance que l'Assemblée mettrait l'accent sur cet aspect de la tâche de la Commission : le rôle de conciliateur qu'elle doit jouer.

En ce qui concerne l'organisation des travaux de la Commission spéciale, le représentant de l'Australie estime qu'il serait souhaitable de modifier la composition de la Commission, en limitant à cinq le nombre de ses membres. Il rappelle que les délégations du Brésil et du Pakistan ont adressé à la Commission spéciale une note où ils proposaient, en vue de faciliter l'œuvre de conciliation, qu'il n'y ait jamais en Grèce plus de trois membres de la Commission en même temps. C'est là une suggestion qui pourrait être examinée. Le colonel Hodgson souligne qu'il ne sera possible de réviser le mandat de la Commission dans le sens qu'il a indiqué que si l'on obtient de l'Albanie, de la Bulgarie et de la Yougoslavie l'assurance nette qu'elles coopéreront aux travaux de la Commission. Par ailleurs, il regrette que les délégations de la Pologne et de l'URSS ne participent pas aux travaux de la Commission spéciale.

He summed up the views of the Australian delegation as follows. First, the Special Committee should continue primarily as a body of mediation and conciliation, possibly with a smaller membership. Secondly, any functions of observation given to it should be secondary to its main mission of conciliation. Thirdly, the observations of the Special Committee should concentrate on observation of compliance by the Governments concerned with the four recommendations contained in paragraph 5 of General Assembly resolution 109 (II). Fourthly, the Special Committee should be free to have its headquarters in, and visit, such place or places as it considers most appropriate for the fulfilment of its mission.

In conclusion, Colonel Hodgson criticized the selection of Salonika as the headquarters for the Special Committee. The Committee had been completely isolated from the rest of the world and had been unable to move for more than ten miles in any direction. He hoped that some more suitable headquarters would be selected in the future.

In the light of the observations made, the delegation of Australia proposed later to submit amendments to the proposal introduced by the four Powers (A/C.1/352).

Mr. KISELEV (Byelorussian Soviet Socialist Republic) observed that the Greek question had been before the Security Council and General Assembly for nearly three years; now the First Committee had before it the reports of the Special Committee. The Byelorussian delegation had studied these reports as well as the draft resolution presented by the four Powers. The basic report and the resolution contained direct accusations against Greece's northern neighbours of giving aid to the partisans and similar charges. The resolution stated that the guerrillas continued to receive extensive assistance with the knowledge of the three Governments.

However, the evidence should be examined. The Special Committee cited activities including those of the Red Cross on behalf of refugees and children and referred to the money, food, clothing and medical supplies which had been provided. It was true that societies existed in Bulgaria and in other countries also for the purpose of relieving suffering among the Greek people, especially among the Macedonians who had been driven out of their sacked villages. Rather than present objective information the Special Committee had stated, after distorting the facts, that this aid was given to partisans and not, as was the truth, to refugees.

The peoples of the world sympathized with the Greeks in their struggle and were indignant at the terroristic activities of the present regime. They demanded that an end be put to the condemnations and hangings which were taking place. However, the Special Committee had failed to take measures to counteract this terrorism.

The Special Committee had asserted that arms and equipment were sent to the partisans from outside Greece. The truth was that the National

Il résume comme suit les vues de la délégation australienne : Premièrement, la Commission spéciale doit poursuivre sa tâche, avant tout comme un organe de médiation et de conciliation et si possible avec un nombre de membres plus restreint ; Deuxièmement, toute fonction d'observation qui lui serait donnée doit être subordonnée à sa mission essentielle qui est de conciliation ; Troisièmement, la Commission spéciale doit observer principalement la manière dont les Gouvernements intéressés se conforment aux recommandations énoncées au paragraphe 5 de la résolution 109 (II) de l'Assemblée générale ; Quatrièmement, la Commission spéciale doit être libre de choisir son siège, et de se rendre en tout lieu qu'elle jugera approprié à l'accomplissement de sa mission.

En conclusion, le Colonel Hodgson critique le choix qui a été fait de Salonique comme siège de la Commission spéciale, car la Commission s'est trouvée complètement isolée du reste du monde et dans l'impossibilité de se déplacer de plus de quinze kilomètres dans quelque direction que ce soit. Il espère que, à l'avenir l'on fera choix, pour le siège, d'une ville mieux située.

Étant donné les observations présentées, la délégation de l'Australie se propose de présenter plus tard des amendements au projet de résolution soumis par les quatre Puissances (A/C.1/352).

M. KISELEV (République socialiste soviétique de Biélorussie) fait remarquer qu'il y a près de trois ans que la question grecque est soumise au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale ; la Première Commission examine maintenant les rapports de la Commission spéciale. La délégation de la RSS de Biélorussie a étudié ces rapports, ainsi que le projet de résolution présenté par les quatre Puissances. Le rapport fondamental et la résolution accusent directement les États voisins de la Grèce, de donner assistance aux partisans et de se livrer à d'autres activités du même genre. Le projet de résolution affirme que les guérillas continuent de recevoir une assistance importante au su des Gouvernements de ces trois États.

Mais il faut examiner les preuves apportées. La Commission spéciale fait mention de certaines activités, parmi lesquelles on relève celle de la Croix-Rouge à l'égard des réfugiés et des enfants, et elle fait état des fonds, vivres, vêtements et médicaments qui ont été fournis. Il est exact qu'il existe en Bulgarie et aussi dans d'autres pays, des sociétés dont le but est de soulager les souffrances du peuple grec, notamment celles des Macédoniens chassés de leurs villages mis à sac. Au lieu de présenter des informations objectives, la Commission spéciale déformant les faits, a déclaré que cette aide était donnée aux partisans et non, comme c'était le fait, aux réfugiés.

Les peuples du monde sympathisent avec le peuple grec dans sa lutte et ils s'indignent des actes terroristes du Gouvernement actuel ; ils demandent qu'il soit mis un terme aux condamnations et aux pendaisons. Cependant la Commission spéciale n'a pris aucune mesure contre ce régime de terreur.

La Commission spéciale affirme que les partisans reçoivent de l'extérieur des armes et du matériel. La vérité, c'est que l'armée démocratique nationale

Democratic Army captured their supplies from the monarchist bands. The arms were made in the United States and the United Kingdom and had been largely supplied under the provisions of the Truman Doctrine. On their shells and mines could be read "made in USA" or "made in England". The fact that the Greek Government received money and war material from across the Atlantic could not be denied by the Special Committee.

Past action of the General Assembly had brought about no good results. Rather the situation had worsened and there was more terrorism, bloodshed and suppression than ever. In aiding the Greek Government, the Special Committee had assumed an undignified role by gathering evidence in an attempt to confirm certain allegations. However, the representative of the USSR had exposed these attempts. The Special Committee had tried to use the evidence taken under duress from prisoners of war. It had used witnesses provided by the Greek Government. However, it had failed to deal with the problem as a whole. It had paid no attention to the military aid from the United States and its political and economic missions. It would do better if it proposed an end to military aid from abroad to the Greek Government, and proposed that the Greek people should be allowed to elect their own government under truly democratic conditions. However, the Special Committee made no such recommendations because it knew that in such an event the Greek people would throw out the collaborators who now were oppressing them.

In its supplementary report (A/644), the Special Committee referred to the conditions laid down by the Greek Government for the establishment of diplomatic relations with Albania. Firstly, Albania was to give no further aid to the Greek guerrillas and secondly, Greek territorial demands should be satisfied. At the same time Mr. Tsaldaris repeatedly said that Greece was at war with Albania. Such fascist warmongering was echoed in the newspaper *Ethnikos Kiriks* of 21 August 1948 in an editorial entitled "Let us invade" in which insults were hurled at Albania and an ultimatum was called for. The editorial urged that the invasion of Albania by Greece would be a just action though it might lead to the next world war. These inciters of a new war, these tools of reaction proposed that Greece should become a second Sarajevo.

The Special Committee had not been unanimous in reaching its conclusions. The opinions of Mr. Kenneth Spencer, the United Kingdom representative could be read in the *New Statesman and Nation*. There he had stated that the civil war was an internal problem caused by profound social inequality. There was little hope from the present Government of a policy which would satisfy the hungry people. The luxury of Athens was in striking contrast with conditions elsewhere. Mr. Spencer had gone on to describe the general economic distress and

a enlevé aux bandes monarchistes leur équipement. Les armes sont de fabrication anglaise ou américaine, elles ont été fournies en grande quantité conformément à la Doctrine Truman. Sur ces obus et ces mortiers, on peut lire : *made in USA* ou *made in England*. La Commission spéciale ne peut dénier le fait que le Gouvernement grec reçoit de l'argent et du matériel de guerre d'outre-Atlantique.

Les mesures adoptées antérieurement par l'Assemblée générale n'ont pas donné de résultats satisfaisants. La situation a même empiré, et il s'est produit plus d'actes de terreur, d'effusions de sang et d'exécutions que jamais. Pour aider le Gouvernement grec, la Commission spéciale a joué un rôle indigne en rassemblant des preuves en vue de confirmer certaines allégations. Le représentant de l'URSS a dévoilé ces tentatives. La Commission spéciale a essayé d'utiliser des témoignages de prisonniers de guerre, obtenus sous la contrainte. Elle s'est servie de témoins que lui a envoyés le Gouvernement grec. Elle n'a cependant pas réussi à traiter le problème dans son ensemble. Elle n'a tenu aucun compte de l'aide militaire fournie par les États-Unis, pas plus que des missions politiques et économiques américaines. La Commission spéciale eût mieux agi en proposant de mettre fin à l'aide militaire fournie par l'étranger au Gouvernement grec et en suggérant que le peuple grec puisse, dans des conditions véritablement démocratiques, désigner son propre Gouvernement. Pourtant la Commission spéciale n'a pas formulé de telles recommandations : elle savait qu'en pareille éventualité, le peuple grec chasserait les collaborateurs qui l'opprirent actuellement.

Dans son rapport supplémentaire (A/644), la Commission spéciale mentionne les conditions posées par le Gouvernement grec à l'établissement de relations diplomatiques avec l'Albanie. Tout d'abord l'Albanie aurait dû ne plus fournir d'aide aux partisans grecs et, en second lieu il aurait fallu que les revendications territoriales grecques fussent satisfaites. Mais, dans le même temps, M. Tsaldaris disait sans cesse que la Grèce se trouvait en état de guerre avec l'Albanie. Le journal *Ethnikos Kiriks* du 21 août 1948 a fait écho à cette incitation fasciste à la guerre : dans un éditorial intitulé « Envahissons », il déversait des injures sur l'Albanie et demandait qu'on adressât un ultimatum à ce pays. L'éditorial soulignait que l'invasion de l'Albanie par la Grèce serait un acte de justice bien qu'elle puisse mener à une nouvelle guerre mondiale. Ces hommes qui incitent à une nouvelle guerre, ces instruments de la réaction proposaient que la Grèce devint un second Sarajevo.

Ce n'est pas à l'unanimité que la Commission spéciale a abouti à ses conclusions. On peut lire dans le *New Statesman and Nation* l'opinion du représentant du Royaume-Uni, M. Kenneth Spencer. Il déclare que la guerre civile est un problème intérieur provoqué par une inégalité sociale profonde. Il y a peu d'espoir d'obtenir du Gouvernement actuel une politique qui satisfasse le peuple affamé. Le luxe qui règne à Athènes tranche sur les conditions matérielles du reste du pays. M. Spencer poursuit en décrivant la détresse matérielle qui sévit partout et il

stated his conviction that the army continued to fight only because of the support from the United Kingdom and the United States. Even with this support no great success had attended the Government arms and Mr. Spencer believed that if the Anglo-Americans got out of Greece the present regime would fall. However, he believed they would remain and continue to control the policy and economy of the country as well as its army. The airfields which had been built were designed for bombers and not for the aircraft of the Greek air force. Mr. Spencer estimated that 30 per cent of the partisans were Communists, 30 per cent were fellow-travellers and the remainder had just been mobilized, but all fought well. He was aware also of the inimical attitude of the people to the Government army. In his opinion what Greece needed was peace and a democratic Government. This represented the personal opinion of the United Kingdom representative though it was not the official view of his Government. However, it was clear that the United Kingdom and United States were keeping the civil war alive and propping up the tottering Greek Government by their intervention.

Similar conclusions could be drawn from the remarks of Senator Owen Brewster, on his return from Greece in 1947, when he said that the Greeks did not like the activities of the military advisers and that the villagers were hostile to them and friendly to the partisans. Further support for this view could be found in a Greek liberal newspaper dated 15 June 1947 which deplored the economic and political interventions of the United States. It observed that not only foreign policy but also Greece's internal affairs were directed from Washington and that the country had become in fact a protectorate. Here were indications of who was intervening in Greece and who was causing the trouble.

On the instructions of the American military advisers whole villages could be burned down and their inhabitants massacred in a manner reminiscent of the destruction of Lidice. In the circumstances, it was not surprising that members of the various United States missions and representatives of corporations had obtained extra-territorial status. One could read in the press that this situation had caused indignation among members of Parliament but Mr. Tsaldaris had forced the bill through the House. Reports to this effect were published not by Communists who were agents of Moscow but by Greek liberals. The former Foreign Minister, Mr. Sophianopoulos, had written that Greek independence was being liquidated by the Greek Government and that so-called ambassadors to Greece had arrogated the functions of supreme commissars despite the indignation in the Greek Parliament.

Despite the aid received from abroad and its policy of suppression, the Government was unable to prevent the increase of the partisan forces which was explained by the popular support they enjoyed. Yet in an interview which had just

exprime sa conviction que l'armée ne poursuit la lutte que grâce à l'aide qu'elle reçoit du Royaume-Uni et des États-Unis. Même avec cette aide, les troupes gouvernementales ne remportent pas d'importants succès, et M. Spencer estime que si les Anglo-Américains quittaient la Grèce, le régime actuel tomberait. Il pense qu'ils y resteront néanmoins et continueront à contrôler la politique et l'économie du pays, ainsi que son armée. Les aéroports qu'on a construits sont destinés à recevoir des bombardiers et non pas les appareils dont dispose l'aviation grecque. M. Spencer estime que 30 pour 100 des partisans sont communistes, 30 pour 100 sont des sympathisants, et les autres ont simplement répondu aux mesures de mobilisation ; mais tous se battent avec courage. Il s'est rendu compte de l'attitude hostile de la population à l'égard de l'armée gouvernementale. A son avis, ce dont la Grèce a besoin, c'est de la paix et d'un gouvernement démocratique. Telle est l'opinion personnelle du représentant du Royaume-Uni, quoiqu'elle ne représente pas le point de vue officiel de son Gouvernement. Il est cependant manifeste que le Royaume-Uni et les États-Unis entretiennent la guerre civile et, par leur intervention, soutiennent le Gouvernement chancelant de la Grèce.

On peut tirer des conclusions semblables des observations faites par le Sénateur Owen Brewster ; il déclarait, à son retour de Grèce, en 1947, que l'activité des conseillers militaires ne plaisait pas aux Grecs, que les paysans leur étaient hostiles et favorisaient les partisans. On trouve une autre confirmation de ce point de vue dans un journal libéral grec en date du 15 juin 1947 qui déplorait les interventions politiques et économiques des États-Unis. Ce journal faisait remarquer que non seulement la politique étrangère, mais aussi les affaires intérieures de la Grèce, étaient dirigées de Washington et que le pays était devenu, en fait, un protectorat. D'après ces indications, l'on peut voir qui, en vérité, intervient en Grèce et qui provoque les troubles.

Il arrive que, sur les instructions des conseillers militaires américains, des villages entiers soient brûlés et leurs habitants massacrés d'une manière qui rappelle ce qui s'est passé à Lidice. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que les membres des différentes missions américaines et les représentants de sociétés américaines aient obtenu le bénéfice de l'extraterritorialité. On peut lire dans les journaux que ce fait a suscité de l'indignation parmi les membres du Parlement, mais M. Tsaldaris a obtenu le vote de la loi par la Chambre. Ce ne sont pas les communistes, agents de Moscou, mais les libéraux grecs qui ont publié des articles en ce sens. L'ancien Ministre des affaires étrangères, M. Sophianopoulos, a écrit que l'indépendance de la Grèce était aliénée par son propre Gouvernement et que les présumés ambassadeurs en Grèce se sont arrogé les fonctions de commissaires suprêmes, malgré l'indignation manifestée au parlement grec.

En dépit de l'aide qu'il reçoit de l'étranger et de sa politique d'extermination, le Gouvernement ne peut empêcher les partisans d'accroître leurs forces, ce qui s'explique par l'appui populaire dont ils jouissent. Néanmoins, dans une interview

been reported, Mr. Tsaldaris said that the partisans could only continue because they received outside aid and because the Government forces and equipment were inadequate. This had appeared in the newspaper *Le Monde*. Apparently Mr. Tsaldaris considered the foreign aid inadequate and consequently he had to resort to every sort of terrorism and the suppression of elementary democratic rights. It was not surprising therefore that progressive people from every stratum of society took up arms to fight for freedom, democracy and the independence of their country. Even Mr. Tsaldaris admitted that the plans of the General Staff to crush the movement had failed and the crisis was greater than before. Greece had become a centre of strife which might lead to the next war. The Government in Athens did not appear to understand that the partisans could not be destroyed by terrorism because their cause was just.

The Brazilian representative had defended the Greek Government and it would be interesting to know how he evaluated the foregoing facts. If he considered such occurrences to be normal, no doubt he sympathized with the Government policies. The Brazilian representative had said that Moscow was backing the interference of Albania, Bulgaria and Yugoslavia to further its policy of world domination. Such accusations had already been answered by the representative of the USSR. Various statements of the same slanderous character had been made in the Committee and bolstered by quotations from Marxist literature taken out of their contexts. Thus certain people sought to prove that the Communists sought to divide the world into two camps and destroy the United Nations. Such slander did not have to be refuted for the situation was clear. Mr. Kiselev quoted from an interview with Generalissimo Stalin on the Berlin question published in *Pravda* on 28 October 1948. Generalissimo Stalin had said that the promoters of aggressive policies in the United States and the United Kingdom did not seek co-operation, but only discussions of co-operation. Their object was to prove that the responsibility for disagreement fell upon the USSR. This warmongering policy had led to the wrecking of existing agreements, and the Berlin question had been brought before the Security Council because there the Anglo-American bloc was sure of a majority. The members of that bloc aimed at showing the need for a new war. When asked what would be the outcome Generalissimo Stalin had replied that the only possible result would be the failure of the warmongers. Memories of the past war were still too vivid for the forces of peace to lose.

The Greek representative had lectured the Committee with references to Aristotle on the meaning of truth. He considered apparently that the Greek regime was its only standard bearer. By way of confirmation, he had alleged that the Greek Communist Party had concluded an agree-

publiée récemment, M. Tsaldaris a déclaré que les partisans ne pouvaient poursuivre la lutte que parce qu'ils recevaient une aide de l'étranger et parce que les troupes gouvernementales et leur équipement étaient insuffisants. C'est le journal *Le Monde* qui a publié cette déclaration. M. Tsaldaris estime apparemment que l'aide étrangère est insuffisante et qu'il lui faut donc avoir recours au terrorisme sous toutes ses formes et à la suppression des droits démocratiques élémentaires. Il n'est donc pas surprenant que les partisans du progrès, de toutes classes sociales, prennent les armes et combattent pour la liberté, la démocratie et l'indépendance de leur pays. M. Tsaldaris lui-même admet que les plans de l'État-major général pour anéantir ce mouvement ont abouti à un échec et que la crise était plus grave que jamais. La Grèce est devenue le centre d'une lutte qui peut mener à la prochaine guerre. Le Gouvernement d'Athènes ne semble pas comprendre qu'on ne peut anéantir les partisans par le terrorisme car la cause qu'ils défendent est juste.

Le représentant du Brésil a pris la défense du Gouvernement grec et il serait intéressant de savoir ce qu'il pense de la situation. S'il trouve normaux pareils événements, sans doute sa sympathie va-t-elle à la politique gouvernementale : Le représentant du Brésil a déclaré que, derrière l'ingérence de l'Albanie, de la Bulgarie et de la Yougoslavie se trouvait Moscou qui veut mener une politique de domination mondiale. Le représentant de l'URSS a déjà répondu à de pareilles accusations. La Commission a déjà entendu différentes déclarations d'un caractère tout aussi calomnieux et appuyées d'extraits de livres marxistes cités sans leur contexte. Ainsi certaines personnes essayent-elles de prouver que les communistes cherchent à diviser le monde en deux camps et à détruire l'Organisation des Nations Unies. Il n'est pas nécessaire de dénoncer une telle calomnie car la situation est claire. M. Kisselev cite des extraits d'une interview du généralissime Staline sur la question de Berlin, publiée dans la *Pravda* du 28 octobre 1948. Le généralissime Staline a déclaré que les inspirateurs de la politique d'agression aux États-Unis et dans le Royaume-Uni ne recherchaient pas la coopération, mais seulement des discussions sur la coopération. Leur objectif est de prouver que la responsabilité du désaccord retombe sur l'URSS. Cette politique d'incitation à la guerre a abouti à la destruction des accords existants et, si la question de Berlin a été soumise au Conseil de sécurité, c'est que les pays du bloc anglo-américain sont certains d'y trouver une majorité ; ces pays cherchent à montrer qu'une nouvelle guerre est nécessaire. Lorsqu'on l'a interrogé sur l'aboutissement de tous ces événements, le généralissime Staline a répondu que la seule éventualité possible est l'échec de ceux qui incitent à la guerre. Les souvenirs de la dernière guerre sont encore trop vivaces pour que les forces de paix aboutissent à un échec.

Le représentant de la Grèce a fait une conférence professorale devant la Commission en citant des passages d'Aristote sur le sens de la vérité. Il considère apparemment que le régime grec est le porte-drapeau de la vérité. Pour en apporter confirmation, il a prétendu que le parti communiste

ment in September 1944 with the Nazis providing that it would not take over until the Germans had evacuated Greece. This was a falsification designed to destroy the reputation of those who had fought for freedom. It was falsification and slander to maintain that the Greek Communist Party had not struggled against the fascist occupation.

The Canadian representative had stated that if foreign troops were withdrawn the USSR would immediately take over Greece. This was a monstrous invention for it was well known that the USSR had no territorial claims against Greece. The assertion was made to slander the USSR although it was well known which Powers had occupied Greece. For three years the democratic army had struggled against the foreign invaders and the fascist Government they supported.

The Greek people should be permitted to settle their own affairs. Foreign troops should be withdrawn.

The Byelorussian delegation categorically rejected the draft resolution submitted by the United States, United Kingdom, France and China (A/C.1/352) and gave its full support to the proposals of the USSR.

Mr. AMMOUN (Lebanon) said that events in Greece since its liberation were a part of the long struggle for freedom which had lasted over a century. Greece's troubles had not ended after the German occupation. A new menace to freedom had appeared in the north. There was therefore widespread sympathy for the Greek people..

The spontaneous aid received was not novel in the history of Greece. Always Greece had found help from friendly nations which had led its Governments to persist in their struggle for freedom. There was no need to enter into the question whether United States and United Kingdom in answering the Greek appeal had become involved in the situation. It was not the first time that a country had been aided in its fight for a principle. The curious thing was that action had only been taken by the great Powers.

However, the small nations were not deaf to the Greek appeal. Because the small nations sympathized with the spirit of democracy and freedom they should not be accused of being in the service of the great Powers. They were in the service of justice and of peace. Moreover the small nations did not always conform to great Power policies. Mr. Ammoun recalled the note addressed to the United States by Lebanon in 1946 protesting United States intervention in Palestine. He would deal with this more fully in the Palestine debate. The small nation of Lebanon had arrived at its attitude long before the present struggle in Greece began. During the war the Greek Government was given refuge in Lebanon and it was on Lebanese territory that the coalition government of all three parties was formed. In this resistance government the Communist party had participated. When the Communists left the Government it remained the

grec, par un accord conclu avec les nazis en septembre 1944, avait décidé de ne prendre possession du pays que lorsque les Allemands auraient évacué la Grèce. C'est une falsification de la vérité destinée à détruire la réputation de ceux qui ont combattu pour la liberté. Il est faux et calomnieux de déclarer que le parti communiste grec n'a pas lutté contre l'occupant fasciste.

Le représentant du Canada a déclaré que si l'on retirait les troupes étrangères, l'URSS s'emparerait immédiatement de la Grèce. Voilà un monstrueux mensonge, car chacun sait que l'URSS n'a pas de revendications territoriales à formuler contre la Grèce. On a lancé cette assertion pour calomnier l'URSS, bien que l'on sache parfaitement quelles Puissances ont occupé la Grèce. Depuis trois ans, l'armée démocratique a lutté contre les envahisseurs étrangers et le gouvernement fasciste qu'ils soutenaient.

Il faudrait permettre au peuple grec de régler lui-même ses affaires. Il faudrait retirer du pays les troupes étrangères.

La délégation de la RSS de Biélorussie rejette catégoriquement le projet de résolution présenté par les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et la Chine (A/C.1/352) et donne son entier appui aux propositions de l'URSS.

Pour M. AMMOUN (Liban), les événements qui se sont déroulés en Grèce depuis la libération de ce pays s'inscrivent dans l'histoire de la longue lutte pour la liberté qui dure depuis plus d'un siècle. La fin de l'occupation allemande n'a pas mis un terme aux difficultés de la Grèce. Une nouvelle menace à la paix est apparue au nord. Aussi la sympathie envers le peuple grec se manifeste-t-elle de toutes parts.

L'aide spontanée qu'il reçoit n'est pas nouvelle dans son histoire. La Grèce a toujours trouvé des nations amies pour l'aider, ce qui a encouragé ses gouvernements successifs dans leur acharnement à lutter pour la liberté. A quoi bon demander si, en répondant à l'appel de la Grèce les États-Unis et le Royaume-Uni sont devenus partie dans le procès ? Ce n'est pas la première fois qu'un pays se voit aidé dans sa lutte pour la défense d'un principe. Ce qui est singulier, c'est que seules les grandes Puissances soient passées à l'action.

Les petites nations, cependant, ne sont pas sourdes à l'appel de la Grèce, et ce n'est pas parce qu'elles sympathisent avec l'esprit de démocratie et de liberté qu'il faut les accuser d'être au service des grandes Puissances. Elles sont au service de la justice et de la paix. D'ailleurs, les petites nations ne se plient pas toujours à la politique des grandes Puissances. M. Ammoun n'en veut pour preuve que la note adressée aux États-Unis par le Liban en 1946 pour protester contre leur intervention en Palestine. Il compte traiter plus amplement de cette question au cours du débat sur la Palestine. La petite nation libanaise avait pris position bien avant le début de la lutte dont la Grèce est actuellement le théâtre. C'est au Liban que le Gouvernement grec trouva refuge pendant la guerre. C'est en territoire libanais que fut formé le gouvernement de coalition qui englobait les trois partis. Le Parti communiste a participé à ce gouvernement

resistance party and the legitimate Government of Greece. The conflict was an internal one and there was no call for interference by Greece's northern neighbours. Such action merely served to internationalize the conflict and convert it into a threat to world peace.

Having incited civil war the three Governments rejected the accusations made against them and claimed that they were defending freedom in a country which had been a model to the world in the struggle for freedom. The representative of Yugoslavia had asked the Committee to hear what he called the true voice of Greece. However this voice had a foreign accent. The fact that freedom was the fruit of unity while division was the cause of sorrow should be clear particularly to the Balkan nations. Albania, Bulgaria, and Yugoslavia should reflect upon their own history and remain at peace rather than be guided by policies originating outside their borders. Lebanon repeated its plea of the previous year that small nations should not try to play the role of great Powers.

If no assurances of peaceful policies from the three northern neighbours were forthcoming, the Assembly would have to adopt the draft resolution presented by the four Powers. Lebanon also supported the Greek amendment regarding the repatriation of children. In this connexion it was distressing to hear the representatives of Bulgaria and Yugoslavia refer to their humanitarian aims. The children had no need of foreign love when they had their parents.

The draft resolution expressed the hope that the Balkan States would accept the injunctions of the Assembly. However, if this did not happen, other provisions should be made. Lebanon proposed to add a paragraph to the text (A/C.1/359). It hoped this amendment would assist in the re-establishment of peace. The amendment read as follows :

Insert the following text between paragraphs 9 and 10, and renumber the subsequent paragraphs accordingly :

" 9. RECOMMENDS all Members of the United Nations to take into consideration, when examining the application for admission of Bulgaria and Albania, the attitude adopted by those countries in consequence of the present resolution "

Mr. PIPINELIS (Greece) wished to offer some comments on the speeches made by the representatives of Albania and Bulgaria. Many points had already been answered by other members of the Committee but Mr. Pipinelis could not fail to take note of the accusations made against the Greek Government to the effect that it was not carrying out terroristic measures against its own citizens. Greece had had much experience of democracy in its various forms and at the present juncture its choice was parliamentary democracy. This form preserved Greece from some of the peculiarities of the form of democracy practiced

de résistance. Quand il l'a quitté, ce gouvernement est resté le porte-drapeau du parti de la résistance et le Gouvernement légitime de la Grèce. Il s'agit là d'un conflit intérieur et personne n'a demandé aux voisins septentrionaux de la Grèce d'y intervenir. Leur action ne sert qu'à rendre le conflit international et à en faire une menace à la paix mondiale.

Or, voilà que, ayant poussé à la guerre civile, les trois Gouvernements incriminés repoussent les accusations portées contre eux et prétendent défendre la liberté dans un pays qui a donné au monde l'exemple de la lutte pour la liberté. Le représentant de la Yougoslavie a demandé à la Commission d'écouter ce qu'il ne craint pas d'appeler la vraie voix de la Grèce. Mais cette voix a un accent étranger. La liberté est le fruit de l'unité, tandis que la division est mère de douleurs; cela, les nations balkaniques devraient plus que toute autre s'en être avisées. L'Albanie, la Bulgarie et la Yougoslavie feraient bien de réfléchir à leur propre histoire et de rester en paix, au lieu d'aller chercher au delà de leurs frontières, les mots d'ordre de leur politique. Le Liban répète ce qu'il a déjà proclamé l'année dernière : les petites nations ne devraient pas essayer de jouer aux grandes Puissances.

Si les trois voisins septentrionaux de la Grèce ne veulent pas donner l'assurance qu'ils entendent poursuivre une politique de paix, l'Assemblée devra adopter le projet de résolution qu'ont présenté les quatre Puissances. D'autre part, le Liban appuie l'amendement de la Grèce relatif au rapatriement des enfants. Dans cet ordre d'idées, il est affligeant d'entendre les représentants de la Bulgarie et de la Yougoslavie protester de leurs intentions humanitaires. Ces enfants n'ont nul besoin d'affection étrangère, alors qu'ils ont leurs parents.

Le projet de résolution exprime l'espoir que les États balkaniques se conformeront aux injonctions de l'Assemblée. Si, toutefois, tel n'était pas le cas, il faudrait prendre d'autres dispositions. Le Liban propose d'ajouter un paragraphe (A/C.1/359) au texte. Il espère que cet amendement contribuera au rétablissement de la paix. Ce document se lit comme suit :

« Insérer le texte suivant entre les paragraphes 9 et 10, en modifiant en conséquence la numérotation des paragraphes suivants :

» 9^e RECOMMANDÉ à tous les États-Membres des Nations Unies de prendre en considération, lors de l'examen de la demande d'admission de la Bulgarie et de l'Albanie, l'attitude que ces deux pays auront adoptée à la suite de la présente résolution. »

M. PIPINELIS (Grèce) a quelques observations à présenter au sujet des discours qu'ont prononcés les représentants de l'Albanie et de la Bulgarie. Sur beaucoup de points, d'autres membres de la Commission y ont déjà répondu, mais ce que M. Pipinelis ne peut pas laisser passer, c'est qu'on a accusé le Gouvernement grec d'employer des mesures de terreur à l'égard de ses propres ressortissants. La Grèce a fait l'expérience de la démocratie sous ses diverses formes et, dans les circonstances présentes, c'est la forme parlementaire qu'elle choisit, laquelle a le mérite de la préserver de certaines des particularités que

among its northern neighbours. The Greek Government did not operate on the basis of strangely overwhelming majorities and sometimes questionable degrees of unanimity. The President of its council did not rise in Parliament to tell the agrarian opposition that its leader had been broken, as had been done by the head of the Bulgarian Government. Recently there had been rigorous oppression in Greece but this was not surprising in view of the known circumstances. Even advanced democracies like Bulgaria had given their tribunals rather similar privileges. A 1946 law for the defence of the Bulgarian people fixed the penalty of death for a variety of offences which might undermine or weaken established authority. Other laws of a comparable character could be found on the books of other countries which were making charges against Greece.

Greece was a country of merciful and peace-loving traditions. The violence of the Greeks was usually confined to words, and political assassination was a rarity. The people were quickly impassioned but forgot as quickly. Those who, by military, political and propaganda means, were encouraging sedition had to bear the responsibility for postponing the time when the past would be forgotten.

Echoing Mr. Vyshinsky's harangue, the representatives of Albania and Bulgaria had given prominence to the alleged expansionist intentions of Greece and made insinuations which demanded a reply. Greece was accused of having advanced frontier claims against Bulgaria during the 1946 Peace Conference. This was true, the claims were modest and the reasons could be seen when their details were examined. They had been justified by subsequent events. What Mr. Vyshinsky had failed to point out was that the Peace Conference came to an end, a Peace Treaty with Bulgaria was signed and since then Greece had made every effort to implement the Treaty. After its ratification Greece had taken the initiative for the re-establishment of diplomatic relations with Bulgaria although it would have been normal diplomatic usage to await a Bulgarian approach. Two representations were made in November and December 1947 and, though unsuccessful at the time, resulted later in discussions in Washington. During the conversations it was Greece's view that there was no need first to deal with questions of substance which might delay the resumption of relations; those questions might be more readily dealt with afterwards. However, this was not the view of the Bulgarian Government and the conversations were adjourned. Then the Greek Government, in order to facilitate negotiations, agreed that questions of substance might first be discussed. Accordingly Greece, as well as Bulgaria, formulated certain conditions: firstly, that partisans should not receive further aid from Bulgarian territory; secondly, that Bulgaria should implement the Peace Treaty of February 1947; and thirdly, that there should be a simultaneous declaration by the two Governments that they would respect the borders established in that Treaty. This last point showed how empty were

présente la forme de démocratie pratiquée par ses voisins septentrionaux. De ce fait, elle n'est pas exposée à connaître ces majorités étrangement écrasantes et ces degrés d'unanimité parfois sujets à caution. Son Président du conseil ne se lève pas au Parlement pour annoncer à l'opposition agrarienne que son chef vient d'être liquidé, comme l'a fait le chef du Gouvernement bulgare. Il y a eu récemment en Grèce une sévère répression, mais cela n'a rien d'étonnant, étant donné les circonstances que l'on connaît. Même des démocraties d'avant-garde comme la Bulgarie ont donné à leurs tribunaux des priviléges d'un caractère analogue. Une loi pour la défense du peuple bulgare, votée en 1946, prévoit la peine de mort pour une série de délits qui risquent de miner ou d'affaiblir l'autorité établie. Il serait facile de trouver des lois du même genre dans les codes d'autres pays qui, aujourd'hui, portent des accusations contre la Grèce.

Les Grecs ont une tradition de clémence et d'amour de la paix. Leurs violences ne sont d'ordinaire qu'en paroles, et chez eux, l'assassinat politique est une rareté. Les gens s'emportent facilement, mais oublient aussi vite. Si l'heure d'oublier le passé se trouve reculée, c'est à ceux qui, par des moyens militaires, par des manœuvres politiques et par la propagande, poussent à la sédition, que la responsabilité en incombe.

Faisant écho à la harangue de M. Vychinsky, les représentants de l'Albanie et de la Bulgarie ont insisté sur les prétendus desseins expansionnistes de la Grèce, et ont fait des insinuations auxquelles il est nécessaire de répondre. La Grèce est accusée d'avoir formulé des revendications territoriales à l'égard de la Bulgarie pendant la Conférence de la paix en 1946. C'est exact, mais ces revendications sont modestes et un examen détaillé en fera apparaître les raisons. Elles ont été justifiées par la suite des événements. Ce que M. Vychinsky a omis de mentionner, c'est que la Conférence de la paix s'est terminée, qu'un traité de paix avec la Bulgarie a été signé et que, depuis lors, la Grèce s'est appliquée à mettre en œuvre par tous ses moyens les clauses de ce traité. Après la ratification de ce dernier, elle a pris l'initiative de rétablir des relations diplomatiques avec la Bulgarie bien que, selon l'usage diplomatique, il eut été normal d'attendre que la Bulgarie fit le premier pas. Deux représentations furent faites en novembre et en décembre 1947, et, si elles n'ont pas abouti à l'époque, elles sont cependant à l'origine de pourparlers ultérieurs de Washington. Au cours des conversations, la Grèce a soutenu qu'il n'était pas nécessaire d'entrer d'abord dans l'examen des questions de fond, ce qui risquerait de retarder le rétablissement des relations; ces questions d'ailleurs pourraient être réglées plus facilement après la reprise des relations. Mais le Gouvernement de la Bulgarie n'a pas été de cet avis, et les conversations ont été suspendues. C'est alors que le Gouvernement de la Grèce a accepté, pour faciliter les négociations, que l'on étudiait d'abord les questions de fond. La Grèce a donc, comme la Bulgarie, posé certaines conditions: premièrement, les partisans ne devraient plus recevoir d'assistance provenant du territoire bulgare; deuxièmement, la Bulgarie devrait respecter le

the allegations that Greece maintained expansionist claims against Bulgaria.

It had been alleged that Greece had expansionist intentions because of the claims upon northern Epirus. There was nothing extraordinary in the fact that Greece had voiced at the Paris Peace Conference what it considered to be its legitimate claim against a country with which it was at war. The grounds for the claim were similar to the ethnic and geographic reasons advanced by Poland for its expansion to the Elbe and by virtue of which Czechoslovakia absorbed certain ex-enemy territory. Greece should not be arraigned for sound historical and ethnic claims which merited calm consideration. However, the Peace Conference did not desire to consider this question, but recorded the fact that these claims might be brought before some other competent international body. The USSR Foreign Minister himself stated that the Council of Foreign Ministers, in pursuance of the Potsdam Declaration, was fully competent to deal with all pending territorial questions arising out of the war.

Greece had avoided any action which might have made the conflict with Albania more acute. Discussion of the question by the Council of Foreign Ministers had been requested but had not taken place because of the opposition of the USSR. This was the story of Greek aggressive and expansionist claims. They were of the kind normally made by States participating in a war.

Ever since its establishment as an independent kingdom, Greece had pursued a policy of national reconstruction and unification. It had been followed throughout the nineteenth century and until the signing of the Treaty of Lausanne of 24 July 1923. That date was the turning point in Greek history; thenceforth all Greek parties understood that a policy of expansion was incompatible with the new situation since new States had been created in the Balkans and Greece would have to live at peace with them. Since that time Greece had never failed to follow a policy of understanding with its neighbours as was evidenced by the way in which a settlement was reached with Turkey. Expansionism and aggression were incompatible with Greek policy. The policy of understanding had suffered some setbacks of late but the time would come when the Balkan peoples would be able to speak with their own voices and re-establish the unity of the Balkans for which Greece had worked so consistently.

In their statements, the representatives of Albania and Bulgaria had stressed their peaceful intentions and their desire to co-operate with organs of the United Nations. Mr. Pipinelis believed, however, that the First Committee could

traité de paix de février 1947 et, troisièmement, les deux Gouvernements devraient simultanément s'engager à respecter les frontières établies par le traité. Cette dernière condition montre à quel point il était injustifié de prétendre que la Grèce poursuivait des visées expansionnistes sur la Bulgarie.

Ces allégations ont pour prétexte les revendications que la Grèce a formulées sur l'Epire septentrional. Mais il est tout à fait normal qu'à la Conférence de Paris, la Grèce ait formulé des revendications qu'elle considère comme légitimes, contre un pays avec lequel elle était en guerre. Les raisons sur lesquelles se fondent ces revendications sont du même ordre que les raisons d'ordre ethnique ou géographique que la Pologne a invoquées pour s'étendre jusqu'à l'Elbe, et en vertu desquelles la Tchécoslovaquie a annexé un certain territoire anciennement ennemi. La Grèce n'a pas à faire figure d'accusé pour une revendication fondée sur des raisons historiques et ethniques, qui mérite d'être examinée posément. La Conférence de la paix, cependant, n'a pas voulu examiner cette question, mais elle a dit expressément que ces revendications pourraient être portées devant un autre organisme international compétent. Le Ministre des affaires étrangères de l'URSS a lui-même dit que, aux termes de la déclaration de Potsdam, le Conseil des Ministres des affaires étrangères était pleinement compétent pour traiter de toutes les questions territoriales nées de la guerre, qui étaient en suspens.

La Grèce s'est abstenu de prendre aucune mesure qui aurait risqué d'aggraver le conflit avec l'Albanie. La demande a été faite que cette question fût examinée par le Conseil des Ministres des affaires étrangères, mais elle n'a pas abouti parce que l'URSS s'y est opposée. Voilà les revendications agressives et expansionnistes de la Grèce. Ce sont les revendications normales que formulent des États qui ont pris part à une guerre.

Dès sa constitution en royaume indépendant, la Grèce a pratiqué une politique d'unification et de reconstruction nationales. Elle l'a suivie pendant tout le dix-neuvième siècle et jusqu'au traité de Lausanne du 24 juillet 1923. Cette date marque un tournant dans l'histoire de la Grèce; à partir de cette date tous les partis politiques grecs ont compris qu'une politique d'expansion était incompatible avec la situation nouvelle, étant donné que de nouveaux États s'étaient formés dans les Balkans et que la Grèce devait vivre en paix avec eux. La Grèce n'a pas cessé depuis lors de pratiquer une politique d'entente avec ses voisins : la manière dont elle est parvenue à un accord avec la Turquie le prouve bien. Expansionnisme et agression sont incompatibles avec la politique de la Grèce. Cette politique d'entente a récemment connu quelques vissitudes, mais un jour viendra où les peuples des Balkans seront en mesure de faire entendre eux-mêmes leur voix et de rétablir l'unité balkanique, en vue de laquelle la Grèce a si constamment travaillé.

Les représentants de l'Albanie et de la Bulgarie ont insisté dans leurs déclarations sur leurs intentions pacifiques et sur leur désir de collaborer avec les organes de l'Organisation des Nations Unies. Mais la Première Commission peut bien

form its own judgment on the extent of this co-operation after hearing their references to the Special Committee. On the question of co-operation, the Committee should note the decision taken by the Special Committee in connexion with the eleventh report of observer group no 1 (A/574). This report dealt with attempts made to establish contact with Albanian officials and recounted how the Albanians reacted by manning their machine-guns.

With regard to the statement by the Australian representative concerning the functions of the Special Committee, Mr. Pipinelis stated that the Greek Government had always attached importance to the conciliatory role of the Special Committee. However, if success was to be obtained, the other party should not refuse its co-operation. Mr. Pipinelis believed that the conclusion to be drawn from one party's lack of desire for conciliation was not that the Special Committee's mandate should be limited to the impossible role of conciliation. He would present other conclusions when the four-Power draft resolution came under discussion.

The meeting rose at 1 p.m.

HUNDRED AND EIGHTIETH MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris,
on Saturday, 30 October 1948, at 3 p.m.*

Chairman : Mr. A. COSTA DU RELS (Bolivia).

46. Continuation of the discussion on the threats to the political independence and territorial integrity of Greece

REPORTS OF THE UNITED NATIONS SPECIAL COMMITTEE ON THE BALKANS (A/574, A/644, and A/692)

Mr. FRANÇOIS (Netherlands) stated that the attacks of the representatives of the USSR, Poland, Yugoslavia and the Byelorussian SSR had not shaken the confidence of the Netherlands delegation in the objectivity of the reports of the United Nations Special Committee on the Balkans and in the fairness of its conclusions. While it was true that the Special Committee had availed itself of a certain amount of indirect testimony, its conclusions were not based on those statements but on direct observation. Moreover, if the three neighbours of Greece had co-operated in the Committee's work, the Committee would not have found it necessary to resort to indirect testimony.

The Netherlands delegation noted that the political interference of the Communists in the internal affairs of other nations was evident in Greece as elsewhere. On the other hand, there was no cause for alarm in the assistance which the great Powers were giving to small States requesting aid, when such aid contributed to the safeguarding of democracy.

se rendre compte par elle-même, pense M. Pipinelis du degré de collaboration qu'ils apportent, après avoir entendu leurs interventions concernant la Commission spéciale. A ce propos, l'orateur appelle l'attention de la Commission sur la décision prise par la Commission spéciale au sujet du onzième rapport du groupe d'observation 1 (A/574). Ce rapport parle des tentatives qui ont été faites en vue de se mettre en relation avec des fonctionnaires albanais et montre comment les Albanais ont réagi : en mettant leurs mitrailleuses en batterie.

Parlant ensuite de la déclaration du représentant de l'Australie sur les fonctions de la Commission spéciale, M. Pipinelis précise que le Gouvernement de la Grèce a toujours reconnu l'importance du rôle conciliateur de la Commission spéciale. Mais, pour obtenir des résultats, il faut que l'autre partie ne refuse pas sa collaboration. Et si une partie se refuse à adopter une attitude conciliante, ce n'est certes pas une raison pour limiter les attributions de la Commission spéciale à un rôle impossible de conciliation. Le représentant de la Grèce formulera d'autres conclusions quand viendra en discussion le projet de résolution des quatre Puissances.

La séance est levée à 13 heures.

CENT-QUATRE-VINGTIÈME SÉANCE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,
le samedi 30 octobre 1948, à 15 heures.*

Président : M. A. COSTA DU RELS (Bolivie).

46. Suite de la discussion sur les menaces à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de la Grèce

RAPPORTS DE LA COMMISSION SPÉCIALE DES NATIONS UNIES POUR LES BALKANS (A/574, A/644 et A/692).

M. FRANÇOIS (Pays-Bas) déclare que les attaques des représentants de l'URSS, de la Pologne, de la Yougoslavie et de la RSS de Biélorussie n'ont pu ébranler la confiance de la délégation des Pays-Bas dans l'objectivité des rapports de la Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans et dans le bien-fondé de ses conclusions. S'il est exact que la Commission spéciale a eu recours à certains témoignages indirects, ses conclusions ne sont pas fondées sur ces dépositions mais sur des observations directes. De plus, si les trois États voisins de la Grèce avaient coopéré aux travaux de la Commission, cette dernière n'aurait pas eu besoin de recourir à ces témoignages.

La délégation des Pays-Bas constate que l'ingérence politique des communistes dans les affaires intérieures d'autres pays s'est manifestée en Grèce comme ailleurs. Par contre, il n'y a pas lieu de s'émuvoir de l'aide qu'apportent les grandes Puissances à des petits États qui leur en font la demande, lorsque cette aide tend à sauvegarder la démocratie.